

Une montre à Plouha en 1543

Les Carrés d'Hozier contiennent une copie de la montre des nobles, anoblis et autres tenant fiefs nobles réalisée en 1543 à Plouha.

Bon 1757 ¹

[... ²] Harscouet ³

[...] une copie en papier non signée de l'écriture de 166...

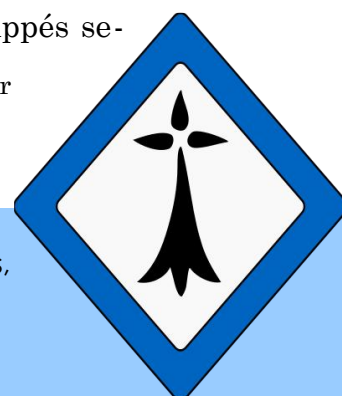
Aulx monstres généralles des nobles et annoblis et autres tenantz fieffs nobles en la juridiction du ressort de Gouellou et ce qui en est de la dicte juridiction en l'évesché de Saint-Brieuc tenus à Lamballe le premier jour de juin mil cinq cent quarante et trois par devant nobles homs Bertrand Le Voyer, seigneur de Tregommar, commissaire pour tenir lesdicts monstres, deputed par monseigneur le gouverneur de ce pays et duché de Bretagne, present nobles homs Robert Eder, seigneur de Beaumanoir, capitaine général desdicts monstres, subjectz aux armes monstres en l'évesché de Saint Brieuc, ont esté instant nobles homs maistre René de Quelen, sieur de Saint Bihi, procureur de la dicte cour du ressort de Gouellou [*folio 275v*] pour le roy et [...] duc de ces pays de Bre[taigne...] et appellés les nobles et annoblis et autres teants fieffs nobles et a ceste cause subjectz aux armes de la dicte juridiction, dont les uns ont comparu et les autres deffailly, comme est contenu par les expéditions contenus en ce papier et pourtant qu'ils n'ont comparu en l'estast qu'il leur avoict esté enjoinct par et à la penultienne, et que a ceste raison ledict sieur de Saint Bihi, procureur susdict, a supplyé saizie de leurs terres nobles ; lesdictz subjectz aux armes ont répondu qu'ils se compierent obeissants à l'injonction leur faicte à la derraine monstre qui est d'avoir offert que la penultiesme, surquoy messieurs les capitaines et commissaires ont monstres le commandement leur envoyé par mondict [*folio 276 ...* gou]verneur de ce pays pour [...] ceste monstre, sellon qu'encienement estoit accoustumé par quoy a esté injonction faicte auxdictz nobles et annoblis et tenantz fieffs nobles, a ceste raison subjectz aux armes de eux comparoir à la prochaine monstre, monstés, armés et ecquippés se-

1. Il s'agit probablement du *visa* d'Hozier, à la date où le document a été copié pour intégrer la collection d'Hozier.
2. Le haut des pages du manuscrit est abîmé, il manque des mots à ces endroits.
3. Ce document est parmi les titres de la famille Harscouët, qui y figure.

■ Source : Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, Français 30560 (Carrés de d'Hozier 331), folio 275.

■ Transcription : **Guillaume de Boudemange** en novembre 2023.

■ Publication : **www.tudchentil.org**, juillet 2024.



lon l'injonction leur faicte suivant la dicte penultiesme monstre, et partant ont fait le serment de bien servir le roy et monseigneur le dauphin, duc de ce pays de Bretagne, en manniere encienne soubz la charge de mondict sieur de Beaumanoir leur capitaine, a estre pretz à marcher lorsque par icelluy leur sera commandé, et le lendemain au matin quart jour dudict mois de juin audict an sont comparu à la reveu les comparoissants a ceste monstres cy-après nommés en mesme [*folio 276v*] estat qu'ils ont comp[...] monstre et ont esté par [...] les commissaires et capitaines renvoyés à leurs maisons o lesdictz pointz que dessus.

Ensuit les noms des nobles et annoblis qui audict temps demeuroinct en la paroisse de Plouha sittué en l'estandu de ladicte évesché audict terrouer de Gouëllou ainsin qu'ils sont rapporté au rolle desdictz monstres suivants leurs rancs et ordres comme ensuict :

- Phelippes du Quellenec, sieur de Kerjollis, a comparu en homme d'armes à trois chevaux bien monté et armé pour homme d'arme,
- Henry Couffon, sieur de Kerdreux, pourtant qu'il est greffier assistant à ceste monstre en son office, excussé de n'estre armée en icelle,
- Guillaume de Rosmar, sieur de [*folio 277 ...*]
- Les hoirs Yvon David, deffaillantz,
- Jan Blesvin, deffailland,
- Almaury Ropertz, deffailland,
- Guillaume du Quellenec Kersallic, present par Jan Leon en archier et excusé de sa personne a raison de sa malladie,
- Jan Guillemot, present en archier à cheval,
- Yvon Guillemot, deffailland,
- Jan Le Rumeur, deffailland,
- Les hoirs Yvon Harscoüet comparus par Thebault Harscoüet en archier à cheval,
- Vincent Furet, présent en archier à cheval,
- François Gellin Kerfau, deffailland,
- François Jegou, present a pied, ayant espée et sallade et receu a cause de [*folio 277v*] sa pauvreté,
- Allain Even, a cause [...] qu'il tient, present à cheval ayant brigandine et espée et receu après avoir informée du montement du dict fieff.

(Cette monstre produite par copie non signée de l'écriture de 166...)